



## COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

**Amis camping caristes,**

Nous sommes heureux de vous accueillir sur l'aire de services de VILLE SOUS ANJOU.

Pour que ce lieu reste fonctionnel, vous êtes invités à respecter le règlement ci-dessous :

- Le stationnement doit s'effectuer sur les emplacements tracés en rouge
- Le stationnement est limité à 48 heures
- Pour tout dépassement de ce délai, l'accord de la mairie est nécessaire
- L'électricité, l'eau et la vidange des eaux usées sont mises à votre disposition en libre service
- Vous pouvez participer au fonctionnement de l'équipement par un don dans l'urne sécurisée, relevée tous les jours
- En période hivernale, l'eau peut être coupée, dans ce cas, nous vous prions de ne pas vidanger vos eaux usées

Pour tout problème rencontré, vous pouvez vous adresser en mairie tous les matins de 8h30 à 12h00

Tél. : 04.74.84.04.55 - mail : [mairie2.vsa@wanadoo.fr](mailto:mairie2.vsa@wanadoo.fr).

Merci de votre compréhension et de votre visite.

Bonne route.

Le Maire.



## VILLE SOUS ANJOU

**Dear camper van friends**

We are more than happy to welcome you on VILLE SOUS ANJOU service area.

In order to keep this place operational, we need you to respect the following rules :

- Parking is allowed on spaces marked in red only
- Parking time is limited to 48 hours
- Should you need to stay longer, please contact the town hall
- Electricity, water and waste water disposal are available
- You may contribute to the running costs of the facilities by putting some money into the box which is safe and emptied everyday
- In winter time, water supply may be cut so do not use the waste water facilities then

In case of any problem, please contact the town hall, open from 8.30 a.m. to 12 a.m.

Phone : 04 74 84 04 55. - Email : [mairie2.vsa@wanadoo.fr](mailto:mairie2.vsa@wanadoo.fr)

Thank you for your understanding and enjoy your visit.

Good road.

The Mayor.